

# Notre code éthique:

## Quelque chose de sérieux que l'on respecte pour le bien de notre communauté

### **MAIS AVANT... UN MESSAGE IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES D'AIRBNB:**

**Vous êtes membre et vous respectez notre CODE ÉTHIQUE mais vos locateurs respectent t'ils votre voisinage?**

**Voici quelques consignes simples à afficher à un endroit visible de vos locateurs:**



### **Pour vous assurer de vivre des vacances merveilleuses, il est important de suivre ces quelques consignes de BON VOISINAGE:**

- Éviter de jouer de la musique ou la radio sur le quai ou au bord de l'eau ou garder le volume bas car le son se propage facilement sur l'eau;
- Si vous avez une fête ou « party » n'oubliez pas que d'autres sont ici pour se reposer dans la tranquillité donc il serait sage d'AVERTIR vos voisins au préalable;
- Lorsque vous êtes sur l'eau tout le monde vous entend! Éviter de rester au même endroit,
- Sur l'eau, tenez-vous LOIN des quais et des rivages pour ÉVITER l'érosion des berges.
- ÉVITEZ les zones indiquées par une bouée orange (DANGER) ou jaune (MYRIOPHYLLE);
- RALENTISSEZ lorsque vous voyez une bouée verticale blanche;
- Si vous êtes sur la baie Newton, allez-vous amuser vers le grand lac le plus possible. Ceci pour éviter les accidents avec les nageurs ou canotiers.

# Notre code éthique:

Ce CODE démontre notre volonté en tant que membres

de privilégier des comportements de :

## Respect...

- **mutuel et coopération entre tous les utilisateurs du lac;**
- **de l'environnement;**
- **vis à vis la diversité des activités nautiques qui y sont pratiquées.**

*On vous demande d'expliquer le contenu de notre CODE ÉTHIQUE à tous: famille, locataire ou visiteur sur votre propriété.*

## UN MESSAGE IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES D'AIRBNB:

Vous êtes membre et vous respectez notre CODE ÉTHIQUE mais vos locateurs respectent t'ils. elles votre voisinage?

Voici quelques consignes simples à afficher à un endroit visible de vos locateurs:

Pour vous assurer de vivre des vacances merveilleuses, il est important de suivre ces quelques consignes de BON VOISINAGE:

- Éviter de jouer de la musique ou la radio sur le quai ou au bord de l'eau ou garder le volume bas car le son se propage facilement sur l'eau;
- Si vous avez une grande fête ou « party » n'oubliez pas que d'autres sont ici pour se reposer dans la tranquillité donc il serait sage d'AVERTIR vos voisins au préalable;
- Lorsque vous êtes sur l'eau tout le monde vous entend! Éviter de rester au même endroit,
- Sur l'eau, tenez-vous LOIN des quais et des rivages pour ÉVITER l'érosion des berges.
- ÉVITEZ les zones indiquées d'une bouée orange (DANGER) ou jaune (MYRIOPHYLLE);
- Si vous êtes sur la baie Newton, allez-vous amuser vers le grand lac le plus possible. Ceci pour éviter les accidents avec les nageurs ou canotiers.

## 1- Navigation sur l'eau:

**SOYEZ CONSCIENT DE VOS VAGUES ET DE LEURS CONSÉQUENCES SUR LES RIVES DE VOS VOISINS!**

Elles érodent les berges (perte de terrain), brassent les sédiments, activent la croissance de plantes aquatiques, endommagent les quais et peuvent contribuer à des accidents (kayaks, canoës et nageurs).

Comme membre, je respecte ces consignes:

1.1 Si vous possédez une embarcation, apprenez à la faire fonctionner correctement, respectez les autres propriétaires de la baie, les canoteurs, les surfeurs à pagaie, les kayakistes, les flotteurs et les pêcheurs.;

1.2 Garder vos distances des propriétés qui ont des affiches: Surveiller votre SILLAGE (ÉROSION);

1.3 À la baie Newton, demander à vos visiteurs ou ceux qui louent chez vous d'aller vers le grand lac pour les sports nautiques les weekends et surtout lorsqu'il y a beaucoup de circulation dans la baie Newton afin de préserver la quiétude de la baie pour les autres;

1.4 Naviguer lentement (5 km/h) lorsque vous êtes à 50 mètres ou moins de la rive, proche d'une bouée blanche ou dans un des « chenaux » de la baie Newton;

1.5 Donner la priorité aux nageurs et aux véhicules non motorisés. Par conséquent, un conducteur d'une embarcation motorisée doit toujours manœuvrer d'une façon respectueuse, il n'a pas la priorité;

1.6 Les nageurs ont la responsabilité de signaler clairement leur présence;

1.7 Les radeaux doivent être installés de façon sécuritaire à l'intérieur de la limite de 50 mètres des berges;

1.8 Éviter les zones indiquées par les bouées rouges (**danger**) et jaunes (**plantes envahissantes**);

1.9 Assurez-vous que tous les utilisateurs ont des gilets de sauvetage, même s'ils peuvent nager autour du quai et/ou des bateaux. Porte-les !

**SOYEZ CONSCIENT DE VOS VAGUES ET DE LEURS CONSÉQUENCES SUR LES RIVES DE VOS VOISINS!**

## **2- Niveau sonore et autres bruits:**

Sur l'eau, les sons et les bruits portent beaucoup plus loin qu'en milieu urbain. Chacun est donc invité à en tenir compte dans ses activités surtout durant les mois de juillet et août.

2.1 Les embarcations et véhicules récréatifs motorisés doivent être munis d'un silencieux en bon état;

2.2 La conduite intempestive de véhicules tout-terrain proche de vos voisins (accélération, aller-retour répétitif, courses etc) ou sur l'eau (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties, etc.) est une source de bruits pour plusieurs membres. **SOYEZ COMPRÉHENSIF;**

2.3 Le niveau sonore de tout système de son devrait être ajusté pour ne pas incommoder les gens autour;

2.4 Afin de favoriser une coexistence harmonieuse, on vous suggère de limiter les activités bruyantes (coupe de gazon, tronçonneuse, rénovation mineure, etc.) **entre 8h et 17h** surtout les weekends.

## **3- Respect des règles environnementales régionales:**

Afin de profiter au maximum de notre environnement, il est primordial de respecter certains règlements :

3.1 Les systèmes septiques doivent être vidangés et inspectés tous les quatre ans pour les chalets saisonniers et à tous les deux ans pour les résidents. Ces systèmes doivent être installés à plus de 30 mètres de la hauteur maximum du niveau d'eau du lac;

3.2 Interdiction de couper le gazon ou de déboiser **dans la zone de 15 mètres de bandes riveraines** (à partir de la hauteur maximum du niveau d'eau) sauf un ou deux corridors vers le lac. Une entente obligatoire devra être négociée avec les anciens résidents (ceux qui sont construits à l'intérieur de cette limite) et les nouveaux résidents (qui appliquent le nouveau règlement) en accord avec la municipalité ainsi que l'organisme COBALI;

3.3 Afin d'éviter la croissance de plantes aquatiques, ne pas utiliser aucune forme de fertilisants (même biologiques) à l'intérieur de 100 mètres de la bande riveraine;

3.4 L'épandage de pesticides est interdit dans toutes les municipalités du Poisson Blanc;

3.5 L'utilisation de savons et de nettoyeurs avec phosphates est interdite dans toutes les municipalités du Poisson Blanc;

3.6 Ne pas remplir vos sacs de déchets de produits recyclables. Utiliser de petits sacs bleus ou transparents pour indiquer aux éboueurs vos sacs de récupérations et ainsi aider la municipalité à atteindre son quota en récupération;

3.7 Toujours nettoyer votre embarcation si vous l'avez utilisée dans un autre plan d'eau afin de ne pas contaminer notre lac de plantes envahissantes (myriophylle) ou autres parasites.

3.8 Le lac et ses rives ne sont pas des poubelles pour jeter: des emballages ou emballages en plastique, contenants de nourriture, boîtes de jus, pailles, fil de pêche usagé, vieux grils de camp, canettes de bière et de boisson gazeuse, etc. Emportez-le dans un sac avec vous !

3.9 Respectez les interdictions de feu municipales et provinciales. Cela s'applique également aux feux d'artifice, aux feux de camp, aux poêles, aux lanternes, etc. qui pourraient facilement devenir incontrôlables ;

3.10 Ne pas faire de feux sur la rive ou la bande riveraine car les cendres sont un engrais de choix pour les plantes aquatiques.

## **4- Bon voisinage et entraide:**

4.1 Participation volontaire aux corvées organisées par notre association afin de rendre notre milieu plus sécuritaire et agréable à vivre;

4.2 Participation à la surveillance de notre milieu. Il importe que chaque membre soit solitaire de son voisin afin d'éviter les vols ou vandalismes. Quelques trucs : 1) Mémoriser les marques d'autos de vos voisins et aussi échanger vos numéros de téléphones 2) Avoir dans votre auto, papier et crayon disponible afin de noter un numéro d'immatriculation suspect ou autres informations 3) Inscire les numéros de téléphone d'urgence : SQ : 310-4141, SOS Braconnage : 1-800-463-2191, Urgence-Environnement : 1-866-283-2333, SOPFEU (feu de forêt) : 1-800-463-3389 et celui de votre municipalité. 4) Toujours être vigilant devant des situations suspectes durant la période de chasse et hors de la saison touristique;

4.3 Tout animal domestique doit demeurer sur votre propriété et ne doit pas constituer une menace pour votre voisin;

4.4 Si vous êtes pêcheur garder vos distances des rives de vos voisins afin de respecter leur quiétude.

4.5 Toujours aviser vos voisins immédiats si vous prévoyez avoir des rénovations majeures ou de grandes fêtes;

4.6 Éviter d'éclairer votre propriété d'une façon excessive afin de permettre à vos voisins de jouir d'un ciel étoilé;

4.7 Si vous louez un chalet ou une maison de campagne, veuillez informer vos invités (avec un simple panneau de rappel à la porte principale) s'ils pratiquent des sports nautiques dans le secteur de la baie Newton de respecter les consignes de navigation et partage du plan d'eau.